



Conseil économique et social

Distr. générale
12 juin 2020

Session de 2020

Point 2 de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Résolution adoptée par le Conseil économique et social le 4 juin 2020

[sur la base d'une proposition examinée selon la procédure d'approbation tacite
(E/2020/L.8)]

2020/4. Seconde réorganisation des travaux de la session de 2020 du Conseil économique et social et des sessions de ses organes subsidiaires

Le Conseil économique et social,

Exprimant sa solidarité avec les États Membres qui luttent contre la maladie à coronavirus (COVID-19),

Rappelant sa résolution 2020/3 du 14 avril 2020 sur la réorganisation des travaux de sa session de 2020 et des sessions de ses organes subsidiaires, sa résolution 2020/1 du 25 juillet 2019 sur l'organisation des travaux de sa session de 2020 et sa résolution 2019/11 du 7 juin 2019 sur le calendrier provisoire des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2020 et 2021,

Prenant en considération l'incidence que la COVID-19 continue d'avoir sur l'organisation des travaux de sa session de 2020 et des sessions de ses organes subsidiaires,

Rappelant sa décision 2020/205 du 3 avril 2020, par laquelle il a été autorisé à adopter des décisions selon la procédure d'approbation tacite, et sa décision 2020/206 du 22 mai 2020, par laquelle cette autorisation a également été appliquée à ses organes de session et à ses organes subsidiaires,

Encourageant les États Membres à continuer d'utiliser des plateformes virtuelles, selon qu'il conviendra, pour tenir des réunions préparatoires et des consultations,



Constatant que le forum sur le suivi du financement du développement, tenu le 23 avril 2020, et le débat consacré aux activités opérationnelles de développement, tenu du 19 au 22 mai et le 27 mai 2020, ont utilisé une plateforme virtuelle,

Constatant également qu'une plateforme virtuelle a été utilisée pour les réunions du Comité d'experts de l'administration publique, tenues les 13, 15, 18, 21, 27 et 28 mai 2020,

1. *Décide* de réorganiser les travaux de sa session de 2020, s'agissant des réunions qui étaient prévues en juin et en juillet, comme suit :

a) Les réunions suivantes se tiendront au moyen d'une plateforme virtuelle :

i) Réunion du forum sur le suivi du financement du développement sur le thème « Financement d'un relèvement durable après la COVID-19 » (mardi 2 juin 2020) ;

ii) Débat(s) consacré(s) à la gestion (mercredi 3 juin 2020) ;

iii) Réunion sur la question du passage de la phase des secours aux activités de développement (lundi 8 juin 2020) ;

iv) Débat consacré aux affaires humanitaires (du mardi 9 au jeudi 11 juin 2020) ;

b) La réunion de gestion consacrée à l'élection aux sièges devenus vacants dans ses organes subsidiaires et les organes connexes, pour laquelle un vote à bulletin secret est requis, se tiendra dès que possible après que les conditions nécessaires à la convocation d'une réunion de ses membres en personne au Siège de l'Organisation des Nations Unies seront réunies ;

c) Les réunions et forums suivants se tiendront aux dates décidées dans sa résolution 2020/1, sous une forme modifiée, si besoin est, les modalités définitives devant être arrêtées par le Bureau après consultation des États Membres, compte tenu de la possibilité qu'il y aura de se réunir au Siège en juillet et de la disponibilité des services de conférence, comme suit :

i) Un débat supplémentaire consacré aux activités opérationnelles de développement, dont la date et les modalités seront arrêtées par le Bureau ;

ii) Le débat consacré à l'intégration (lundi 6 juillet 2020) ;

iii) Le forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous ses auspices (du mardi 7 au lundi 13 juillet 2020) ;

iv) Le débat de haut niveau, y compris les trois jours consacrés au débat ministériel du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous ses auspices (du mardi 14 au vendredi 17 juillet 2020) ;

v) Les réunions en suspens du débat consacré à la gestion (mardi 21 et mercredi 22 juillet 2020) ;

vi) La session d'organisation relative à son programme de travail pour la période de juillet 2020 à juillet 2021 (jeudi 23 juillet 2020) ;

d) Le forum de la jeunesse est reporté à la session de 2021 du Conseil¹ ;

2. *Décide également*, après consultation des présidentes et présidents des organes concernés, de réorganiser comme suit les travaux de ses organes subsidiaires qui se réunissent à New York :

¹ Sous réserve de la décision qu'il prendra sur l'organisation des travaux de sa session de 2021.

a) Si les conditions nécessaires à la tenue de réunions en personne au Siège étaient réunies et compte tenu de la disponibilité des services de conférence, de courtes réunions de procédure de la Commission de la condition de la femme et de la Commission de la population et du développement se tiendraient avant le 21 juillet 2020, à une date qui reste à déterminer, afin d'adopter des décisions de procédure et d'autres décisions ; s'il était impossible de tenir ces réunions en personne, ces organes envisageraient de les tenir au moyen d'une plateforme virtuelle et examineraient les projets de texte selon la procédure d'approbation tacite conformément à la décision 2020/206 ;

b) Le Forum des Nations Unies sur les forêts ne tiendra aucune réunion à sa quinzième session pendant la session de 2020 du Conseil et examinera des projets de texte selon la procédure d'approbation tacite conformément à la décision 2020/206 ;

c) Après consultation des présidentes et présidents des organes concernés, les organes subsidiaires suivants se réuniront comme suit :

i) Le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale tiendra des réunions en juin et en juillet 2020 au moyen d'une plateforme virtuelle et prendra des décisions à distance selon une procédure qu'il aura arrêtée ;

ii) Si les conditions nécessaires à la tenue de réunions en personne au Siège étaient réunies et compte tenu de la disponibilité des services de conférence, le Comité chargé des organisations non gouvernementales tiendrait, à titre exceptionnel, la reprise de sa session de 2020 en août 2020, pendant la session de 2021 du Conseil ;

3. *Décide* de maintenir à l'étude la présente organisation des travaux.

4 juin 2020